

Compte-Rendu Informatif du Conseil Municipal

L'approbation du PV a lieu lors du Conseil suivant.
(article L.2121-15 du CGCT)

Commune de Minerve, Hérault.

Séance du 05 juin 2026 à 18h00

Lieu :mairie de Minerve

Ouverture de la séance

L'an deux-mille vingt-six, le 05 juin, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Minerve, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence du maire. Sont présents Henri Rognon, maire, Marie Vallée-Roche, première adjointe, Thomas Cabrol, deuxième adjoint, Martine Rousseaux, Michèle Villalonga, Fabienne Suwala, conseillers. Dirk Meitzner, absent, donne pouvoir à Marie Vallée-Roche.

Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Marie VALLEE en qualité de secrétaire de séance.

Approbation de l'ordre du jour

Demande d'ajout d'une délibération concernant le recrutement d'un employé municipal, initialement prévu comme simple point d'information. Approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le conseil municipal est appelé à approuver le procès-verbal de la séance du 05 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Délibérations :

- Vote des délégués aux élections sénatoriales:

Vote à bulletins secrets pour désigner le délégué titulaire qui représentera la commune aux élections sénatoriales qui auront lieu à Montpellier le 27 septembre 2026. Fabienne Suwala élue à l'unanimité.

Vote à bulletins secrets des délégués suppléants. Résultats du vote :

Henri	Marie	Thomas	Martine	Michèle
2	5	3	4	4

Sont donc élues Marie Vallée-Roche (5 voix), Martine Rousseaux (4 voix), Michèle Villalonga (4 voix).

- Établissement de la liste de propositions à la Commission communale des impôts directs :

La CCID est composée de 7 membres, le maire et 6 commissaires. Le Conseil municipal doit fournir une liste de propositions qui comporte 24 noms, 12 titulaires et 12 suppléants, noms de personnes inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune, parmi lesquelles le directeur régional/départemental des finances publiques désignera les commissaires.

La liste proposée est composée de :

Pech Anne, Aubert Mona, Fages Eliane, Carissoni Martine, Cartier Audrey, Fabre Régine, Séverac Magalie, Billet Hélène, Coindre Catherine, Gentes Martine, Roques Valérie, Maynadier Isabelle, Bourrel Stéphanie, Maynadier Alain, Bardy Christophe, Cavaillès Didier, Cabrol Christophe, Miralles René, Demazeau Christian, Lemaître Jean-Claude, Poumeyrac Henri, Peyras Frédéric, Calvel Vincent, Abad Florian.

Proposition de liste approuvée à l'unanimité.

- Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires :

Cette assurance permet à la commune de bénéficier d'un remboursement des charges supportées en cas d'accident de service, de maladie ordinaire, de maladie longue durée, de longue maladie, de congé maternité, paternité ou d'autres situations statutaires concernant les agents territoriaux.

Adhésion approuvée à l'unanimité.

- Enfouissement des réseaux électrique et fibre à Mayranne :

Sur un coût total de 134 168 euros, Hérault Énergie engage 50 000 euros, et prend également en charge la TVA (21 649 euros). Il restera 62 51-8 euros à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité.

- Affectation du résultat 1068 :

Il s'agit d'un ajustement comptable, 34 068 euros sont reportés du fonctionnement vers l'investissement.

Approuvé à l'unanimité.

- Recrutement d'un agent communal : création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité :

Il faut prévoir l'embauche d'un agent supplémentaire suite à l'arrêt maladie de Christian Igual. Le recrutement est prévu pour la mi-juin, les entretiens d'embauche auront lieu dès la semaine prochaine. Le Conseil municipal donne pouvoir au maire de procéder au recrutement et de signer le contrat d'embauche.

Approuvé à l'unanimité.

Points d'information :

- Comité stationnement et circulation à Minerve:

L'information sur le comité a été relayée par l'info-lettre de la mairie. Les travaux de réflexion étant désormais bien engagés, Henri propose de limiter ses effectifs aux personnes déjà engagées dans le comité, cependant tous les habitants qui ont des propositions à faire peuvent les communiquer aux membres actuels du comité qui s'en feront les porte-paroles auprès du comité.

- Avancée des chantiers :

Pour le théâtre de verdure, la fabrication des encadrements en métal des ouvertures du bâtiment n'est pas terminée, or ces encadrements font fonction de coffrage pour l'élévation du doublage extérieur en pierres, ralentissant ainsi les travaux sur le bâtiment. Par ailleurs, la DRAC a proposé que le dépôt du permis modificatif soit reporté au 1^{er} Juillet, pour bénéficier du changement de réglementation à cette date, ce qui permettrait paradoxalement d'aller plus vite pour obtenir l'autorisation de fouilles.

Pour la passerelle de Coupiac, la fin des travaux et la mise en service sont prévues à la fin du mois de juin.

- La dissolution du SIVU L'Ostal de la Cesse à La Caunette :

Elle est prévue fin décembre par les trois communes. La subvention de 2025, non débloquée, est rapportée à 2026. La comptabilité semble ne pas avoir été tenue comme il aurait fallu malgré des rentrées d'argent. On ne pourra signer de dissolution que quand la comptabilité sera à jour. Il faudra évaluer le prix du bâtiment et le montant total des dépenses engagées pour savoir ce que La Caunette reverserait aux autres communes.

- Avancement du dossier PLU :

Il y a eu deux réunions, la première a finalement porté essentiellement sur la présentation de l'OGS, la deuxième a permis de rencontrer COGEAM, le cabinet d'études qui travaille sur le projet. C'est Minerve qui a signé avec COGEAM dans le cadre du Grand Site, et la commune ne peut donc se désengager du rôle coordinateur du PLU à l'échelle du territoire du Grand Site. Aujourd'hui 5 juin, le conseil municipal de Siran doit décider de poursuivre ou pas le PLU pour leur commune.

- Information sur Orange et la desserte fibre en partie haute de la commune :

La réunion d'hier 4 juin à Saint-Pons a mis les communes impactées par des problèmes de desserte de la fibre en contact avec la société Orange. Celle-ci a mis en avant son partenariat avec XP fibre (Hérault numérique). Orange est l'opérateur de l'infrastructure de génie civil : il a la responsabilité des poteaux, tandis que l'opérateur de la fibre dans notre territoire, c'est XP fibre. S'il y a des problèmes avec les poteaux, les particuliers sont invités à le

signaler à leur mairie, qui à son tour fera la déclaration nécessaire sur l'application dédiée « Signal réseaux ». Ensuite Orange déclare les poteaux tombés à XP fibre via une autre application dédiée, et les deux opérateurs se réunissent une fois par semaine pour s'accorder.

En réalité la mairie a bien l'application « Signal réseaux », mais il y a des dysfonctionnements en zone blanche (partie haute de la commune) car les photos des poteaux tombés doivent être prises au téléphone portable quand l'application est ouverte, ce qui est impossible en zone blanche. Les constatations faites sur le terrain par des salariés d'Orange n'ont rien donné non plus, il convient donc d'insister auprès des responsables administratifs et politiques pour régler ce problème au plus vite.

- Formation pour monter des murs en pierres sèches:

Le Parc propose une formation à tous les particuliers qui souhaitent apprendre à construire ou restaurer des murs en pierres sèches le 20 août. La formation aura lieu près du parking habitants, en continuité du mur monté lors d'une session semblable il y a une quinzaine d'années. La commune fournira les pierres.

- Travaux à l'atelier municipal et au logement:

Ces travaux ont porté sur la séparation des compteurs et la mise aux normes de l'électricité. Il faut aussi installer une douche à la place de la baignoire qui fuit.

- Horaire de l'éclairage public:

L'été, l'éclairage public s'arrêtera à une heure, et ne reprendra pas le matin.

Clôture de la séance

Vu l'absence de questions, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Signatures

Le maire

La secrétaire de séance